

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1845.


NUMÉRO des articles de la loi		dévelop- pements des articles		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE PREMIER.							
ADMINISTRATION CENTRALE. — <i>Personnel.</i>							
1	Uniq.	Traitement du Ministre	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE	21,000
			1	21,000	21,000	21,000	
Total de l'article 1 ^{er} fr.							
2	1	Traitement du secrétaire général	1	8,400	8,400	8,400	45,000
			Secrétariat général.				
2	2	Traitements des fonctionnaires et employés	23	de 500 à 5,000	33,000	12,000	45,000
		Bureau de liquidation.					
2	2	Traitements du chef de division et des employés	6	de 1,000 à 4,500	12,000		
		Trésor public.					
3	3	Traitements des fonctionnaires et employés	34	de 400 à 10,500	110,000	110,000	
		L'augmentation de 10,000 francs réclamée en faveur de l'administration centrale du trésor public, se justifie par l'extension toujours croissante des attributions de la division de la Dette publique, et par la nécessité d'augmenter, pour y faire face, le personnel de cette division.					
Les travaux relatifs à la Dette publique se sont progressivement accrus depuis plusieurs années. C'est ainsi qu'à l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. %, a succédé la création de la Dette flottante, celle des emprunts de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, de 50,850,000 francs, à 3 p. %, de 86,940,000 francs, à 5 p. %, de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, et de fr. 1,481,481 48 c. pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers.							
Aux nombreux travaux qu'exigent la vérification, l'enregistrement, la liquidation, la régularisation et la comptabilité de toutes les dépenses inhérentes au service de ces divers emprunts, sont venus s'ajouter aujourd'hui d'autres travaux dont l'étendue, la diversité et l'urgence justifient entièrement l'augmentation de crédit demandée.							
Ils consistent notamment							
1° Dans les opérations de transfert, de mutations, etc., résultant de l'inscription au Grand-Livre de la Dette publique, à 2 ½ p. %, d'un capital de 423,000,000 de francs, transféré du Grand-Livre du royaume des Pays-Bas, en exécution du traité du 5 novembre 1842, opérations seules qui ont motivé une augmentation de crédit de 6,000 francs au Budget de la Cour des Comptes de l'exercice 1843;							
2° Dans le contrôle, la vérification et l'enregistrement des certificats de participation en dette 2 ½ p. %, émis et à émettre par plusieurs établissements financiers;							
3° Dans l'inscription au Grand-Livre de la Dette 2 ½ p. %, des capitaux résultant de la liquidation des créances appartenant à l'ancienne dette constituée des provinces méridionales et à l'arricé des Pays-Bas, et dans la vérification des titres de propriété des ayants droit à ces créances;							
A REPORTER. fr.							

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
8,400	»	8,400	8,400	»	»		
33,000	12,000	45,000	49,000	»	(a) 4,000		a) A cause du degré d'avancement des travaux relatifs à la liquidation des anciennes créances, ce crédit est susceptible d'une réduction de 4,000 francs
110,000	»	110,000	100,000	10,000	»		
151,400	12,000	163,400	157,400	10,000	4,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	REPORT. fr.												
		(Suite de l'administration centrale.)												
		4 ^e Dans le paiement en numéraire des intérêts arriérés de ces créances, ainsi que de celles dites <i>françaises</i> et de celles connues sous la dénomination d' <i>engagées</i> ;												
		5 ^e Dans le paiement en numéraire des créances inférieures à 500 francs, liquidées en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités pour pertes causées par les événements de guerre ;												
		6 ^e Dans l'émission de l'emprunt de 84,656,000 francs, créé par la loi du 22 mars 1844 ;												
		7 ^e Dans la création d'une nouvelle dette 4 $\frac{1}{2}$ p. %, en remplacement des emprunts de 100,800,000 francs, et de fr. 1,481,481 48 c ^s , à 5 p. % ;												
		8 ^e Dans l'émission d'obligations en 4 $\frac{1}{2}$ p. %, jusqu'à concurrence d'un capital de 10,000,000 de francs de la Dette flottante, à convertir en dette consolidée, en conformité de l'art. 5 de la loi du 21 mars 1844 ;												
		9 ^e Dans l'émission plus ou moins prochaine des obligations 3 p. %, à délivrer jusqu'à concurrence d'un capital de 7,000,000 de francs, alloué pour l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842.												
		On fait remarquer au surplus que les mesures importantes que l'on vient de résumer ont tellement accru les travaux de la division de la Dette publique, chargée aujourd'hui de la liquidation, du paiement et de la régularisation de dépenses, qui excèdent la somme de 30,000,000 de francs, que, malgré tous les efforts des employés de la division et le concours d'employés extraordinaires, certains travaux se trouvent arriérés de plusieurs années.												
		Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc.												
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL par SERVICE.</th></tr><tr><td>4</td><td>Traitements des fonctionnaires et employés</td><td>58 de 600 à 9,000</td><td>140,000</td><td>140,000</td></tr></table>				NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	4	Traitements des fonctionnaires et employés	58 de 600 à 9,000	140,000	140,000
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.											
4	Traitements des fonctionnaires et employés	58 de 600 à 9,000	140,000	140,000										
		Enregistrement, domaines et forêts.												
		<table><tr><td>5</td><td>Traitements des fonctionnaires et employés</td><td>28 de 900 à 10,500</td><td>84,000</td><td>84,000</td></tr></table>				5	Traitements des fonctionnaires et employés	28 de 900 à 10,500	84,000	84,000				
5	Traitements des fonctionnaires et employés	28 de 900 à 10,500	84,000	84,000										
		Commission des monnaies.												
		<table><tr><td>6</td><td>Traitements des fonctionnaires et employés. . . .</td><td>11 de 900 à 8,400</td><td>42,000</td><td>42,000</td></tr></table>				6	Traitements des fonctionnaires et employés. . . .	11 de 900 à 8,400	42,000	42,000				
6	Traitements des fonctionnaires et employés. . . .	11 de 900 à 8,400	42,000	42,000										
		Huissiers et gens de service.												
		<table><tr><td>7</td><td>Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveillante et nettoyeuses</td><td>" "</td><td>29,000</td><td>29,000</td></tr></table>				7	Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveillante et nettoyeuses	" "	29,000	29,000				
7	Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveillante et nettoyeuses	" "	29,000	29,000										
		TOTAL de l'article 2. fr.												
		Frais de tournées.												
3	Uniq.	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
		TOTAL de l'article 3. fr.												

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT alloué pour 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS		
151,400	12,000	163,400	157,400	10,000	4,000		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		
84,000	"	84,000	84,000	"	"		
42,000	"	42,000	42,000	"	"		
29,000	"	29,000	29,000	"	"		
446,400	12,000	458,400	452,400	10,000	4,000		
8,000	"	8,000	8,000	"	"		
8,000	"	8,000	8,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi	dévelop- pements des articles		
(Suite de l'administration centrale.)			
Matériel.			
4	{	1 Fournitures de bureau , main-d'œuvre des impressions , frais de reliure , ports de lettres et autres menus frais fr.	17,000 »
		2 Éclairage et chauffage de toute l'administration.	8,000 »
		3 Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, assurance contre incendie, etc.	12,000 »
		4 Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes, etc.	3,000 »
		TOTAL de l'art. 4. fr.	
Service de la monnaie.			
5	{	1 Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais fr.	1,200 »
		2 Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'insculpations et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	6,000 »
		TOTAL de l'article 5. fr.	
6	Uniq.	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage.	
		TOTAL de l'article 6. fr.	
»	»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et de 2 centimes, jusqu'à concurrence d'une somme de 300,000 francs. (Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.)	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.			
7	{	1 Pour l'administration centrale et l'administration du Trésor dans les provinces .	12,000 »
		2 Id. des contributions directes, cadastre, douanes, accises, etc.	40,000 »
		3 Id. de l'enregistrement, des domaines et forêts	25,000 »
		4 Papiers à timbrer	40,000 »
		TOTAL de l'article 7. fr.	
Statistique.			
8	Uniq.	Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	
		TOTAL de l'article 8. fr.	

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
20,000	"	20,000	30,000	"	10,000		
20,000	"	20,000	30,000	"	10,000		
"	"	"	210,000	"	210,000		
117,000	"	117,000	117,000	"	"		
117,000	"	117,000	117,000	"	"		
23,000	"	23,000	23,000	"	"		
23,000	"	23,000	23,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.									
articles de la loi.	dévelop- pements des articles										
Récapitulation du chapitre I ^{er} .											
1	"	Traitement du Ministre									
2	"	Id. des fonctionnaires et employés									
3	"	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs									
4	"	Matériel									
5	"	Service de la monnaie.									
6	"	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage									
"	"	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et de 2 centimes. (<i>Credit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>)									
7	"	Magasin général des papiers									
8	"	Statistique									
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.									
CHAPITRE II.											
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES. — <i>Personnel.</i>											
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL par SERVICE</th></tr><tr><td>9</td><td>"</td><td>86,550</td><td>86,550</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE	9	"	86,550	86,550	
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE								
9	"	86,550	86,550								
1	Uniq.	Traitements des directeurs									
		TOTAL de l'article I ^{er} fr.									
Caissier général de l'État.											
2	Uniq.	Service de la caisse générale de l'État									
		TOTAL de l'article 2. . . . fr.									
Récapitulation du chapitre II.											
1	"	Traitements des directeurs									
2	"	Caissier général de l'État.									
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.									

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLUÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
446,400	12,000	458,400	452,400	10,000	4,000		
8,000	»	8,000	8,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
7,200	»	7,200	7,200	»	»		
20,000	»	20,000	30,000	»	10,000		
»	»	»	210,000	»	210,000		
117,000	»	117,000	117,000	»	»		
23,000	»	23,000	23,000	»	»		
632,600	12,000	694,600	908,600	10,000	224,000		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
250,000	»	250,000	250,000	»	»		
250,000	»	250,000	250,000	»	»		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
250,000	»	250,000	250,000	»	»		
336,550	»	336,550	336,550	»	»		

CHARGES ordinaires et extraordinaires et entretien, manutention.	CHÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.		TOTAL.	CRÉDIT demandé pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
	CHARGES ordinaires et extraordinaires et entretien, manutention.	CHARGES extraordinaires et temporaires.			LA PLUS.	LA MOINS.		
872,500	"	872,500	868,400	(a 9,100	"			2 contrôleurs de 3^e classe au traitement de 2,400 fr. 4,800 » 2 géomètres de 1^{re} classe id. 1,500 » 3,000 » 2 — de 2^e — id. 1,000 » 2,000 » 4 aspirants-géomètres id. 700 » 2,800 » 3 — id. 500 » 1,500 » ENSEMBLE . fr. 14,100 » L'économie sur le § 2 étant de. . . 5,000 » L'augmentation réelle de l'article 1^{er} s'élève à. fr. 9,100 »
872,500	"	872,500	868,400	(a 9,100	"			
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"			
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"			
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"			
801,200	"	801,200	448,400	352,800	"			a) Par suite de l'achèvement des opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg, il y a lieu de supprimer l'emploi d'ingénieur dans chacune de ces deux provinces. De ce chef, le crédit alloué au § 2 a été diminué de 5,000 francs. Mais d'un autre côté, il devient nécessaire d'augmenter le crédit du § 7 d'une somme de 14,100 francs, pour organiser dans ces provinces la conservation du cadastre sur le pied établi dans les autres. Cette somme, calculée en raison de l'importance du travail, se décompose comme suit :
801,200	"	801,200	448,400	352,800	"			

NUMERO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
articles le la 1 ^{re}	dévelop- pements des articles																						
(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)																							
plus complète, l'assiette et la perception des impôts, l'administration a conçu le projet de confier aux géomètres toutes les écritures concernant le cadastre, dont les contrôleurs sont maintenant chargés en réservant à ces derniers l'expertise des nouvelles propriétés bâties devenues imposables, et le classement des nouvelles parcelles résultant de la division de parcelles qui appartiennent à plusieurs classes — Si ce projet, comme on le presume peut recevoir son exécution au 1 ^{er} janvier 1845, l'emploi du crédit pécuniaire pourra subir quelques modifications d'une part, il faudra étendre les contrôles et en réduire le nombre, et d'autre part, augmenter les ressorts de conservation des géomètres Dans l'état actuel des choses, il a paru préférable d'établir les dépenses d'après les besoins de l'organisation actuelle, sauf à les modifier ultérieurement, lorsque l'administration aura recueilli tous les renseignements dont elle a besoin pour arrêter définitivement les bases de la nouvelle organisation qui, on l'espère, pourra amener une réduction dans le crédit demandé																							
		Service actif. — Traitements (suite).																					
			<table><tr><th>NOBRE d'agents</th><th>MONTANT de la dépense</th></tr><tr><td>9</td><td>40,900</td></tr><tr><td>48</td><td>123,150</td></tr><tr><td>127</td><td>187,560</td></tr><tr><td>1202</td><td>1,239,560</td></tr><tr><td>3370</td><td>2,301,270</td></tr><tr><td>2</td><td>2,800</td></tr><tr><td>1</td><td>1,100</td></tr><tr><td>64</td><td>53,860</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL de l'article 4. . . . fr.</td></tr></table>	NOBRE d'agents	MONTANT de la dépense	9	40,900	48	123,150	127	187,560	1202	1,239,560	3370	2,301,270	2	2,800	1	1,100	64	53,860	TOTAL de l'article 4. . . . fr.	
NOBRE d'agents	MONTANT de la dépense																						
9	40,900																						
48	123,150																						
127	187,560																						
1202	1,239,560																						
3370	2,301,270																						
2	2,800																						
1	1,100																						
64	53,860																						
TOTAL de l'article 4. . . . fr.																							
4	1	Douanes et recherche maritime.	Inspecteurs.																				
	2		Contrôleurs.																				
	3		Lieutenants et sous lieutenants.																				
	4		Brigadiers et sous-brigadiers																				
	5		Preposés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe																				
	6		Recherche maritime {	Sous-lieutenants																			
	7			Sous-brigadier																			
	8			Matelots de 1 ^{re} et de 2 ^e classe et mousses.																			
		TOTAL de l'article 4. . . . fr.																					
		Garantie.																					
5	1	Accises	Contrôleurs.																				
	2		Commis chef et commis adjoint du service special des sucres																				
	3		Sections sedentaires. — Commis de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classes.																				
	4		Sections ambulantes. — Commis de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classes.																				
		TOTAL de l'article 5. . . . fr.																					
		Poids et mesures.																					
6	Uniq.	Traitements des employes	28 43,860																				
		TOTAL de l'article 6. . . . fr.																					
		Poids et mesures.																					
7	Uniq.	Traitements des verificateurs	25 52,100																				
		TOTAL de l'article 7. . . . fr.																					

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
3,950,200	"	3,950,200	3,950,200	"	"		
3,950,200	"	3,950,200	3,950,200	"	"		
759,900	"	759,900	759,900	"	"		
759,900	"	759,900	759,900	"	"		
43,860	"	43,860	43,860	"	"		
43,860	"	43,860	43,860	"	"		
52,100	"	52,100	52,100	"	"		
52,100	"	52,100	52,100	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.						
(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)							
Avocats de l'administration.							
8	Uniq.	Traitements	<table><tr><th>nombre d'agents</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>18</td><td>35,670</td></tr></table>	nombre d'agents	MONTANT de la dépense.	18	35,670
nombre d'agents	MONTANT de la dépense.						
18	35,670						
TOTAL de l'article 8. fr.							
Frais de bureau et de tournées.							
9	1	Frais de bureau des directeurs, y compris ceux du cadastre, de confection des rôles et d'impressions	104,350 "				
	2	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement	36,500 "				
	3	Id. des contrôleurs de la garantie	4,000 "				
	4	Frais de tournées des inspecteurs en chef	13,900 "				
	5	Id. des contrôleurs et employés de la garantie.	6,500 "				
	6	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs des poids et mesures	19,400 "				
	7	Frais de tournées des inspecteurs du cadastre en province	5,200 "				
TOTAL de l'article 9. fr.							
Indemnités.							
10	1	Indemnités des répartiteurs pour les patentes fr.	28,400 "				
	2	Id. des porteurs de contraintes	8,300 "				
	3	Id. de route, etc., aux porteurs de contraintes et experts de la contribution personnelle	1,300 "				
	4	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découverte de brasseries et distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	8,000 "				
	5	Indemnités de frais de route et de séjour aux employés des provinces	10,000 "				
	6	Frais d'escorte de marchandises expédiées par chemin de fer.	4,000 "				
	Jusqu'en 1844, les frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer ont dû être imputés sur le chapitre des dépenses imprévues. Mais ces frais devenant chaque année plus considérables, par suite de l'extension croissante du transit et des expéditions par la voie ferrée, et ne pouvant d'ailleurs plus être envisagées comme une dépense imprévue, il est plus rationnel d'en faire l'objet d'un crédit spécial. Le service des douanes sur les chemins de fer ne devant être complété que lorsqu'on aura établi, dans les stations principales, des locaux qui permettront d'y faire arriver les marchandises directement, sans les astreindre à une vérification détaillée à la frontière, le chiffre de 4000 francs pétitionné pour frais d'escorte ne peut être considéré que comme provisoire.						
7	Indemnités aux employés pour maladies, accidents, etc.		20,000 "				
A REPORTER. fr. 80,200 "							

NUMÉRO des articles de la loi. dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
10 (suite.)	<i>(Suite de l'administration des contributions directes, etc.)</i> REPORT. fr. 80,200 » 8 Indemnités aux receveurs de l'enregistrement pour les déclarations d'actes translatifs, etc. 7,000 » L'allocation de 8,500 francs accordée au § 7 du Budget de 1844, comprenait une somme de 2,500 francs destinée à payer les frais de mutation dans le Limbourg et le Luxembourg. A partir de 1845, cette dépense vient à cesser; mais elle se trouvera remplacée en partie par l'indemnité que l'on devra allouer aux receveurs de l'enregistrement pour la remise aux directeurs des contributions des extraits des actes translatifs, etc. La dépense de ce chef est évaluée à 1000 francs, de sorte que la somme totale de 8,500 francs est maintenant réduite à 7000 francs. 9 Indemnités des commis ambulants pour le service des accises 25,000 » 10 Id. des géomètres du cadastre 98,000 » Au Budget de 1844, la somme votée pour les indemnités des géomètres du cadastre en service actif, s'élevait à 76,100 francs : on propose de la porter à 98,000 francs. Cette augmentation est destinée aux indemnités des géomètres qui seront placés dans les deux provinces nouvellement cadastrées. On a suivi, pour en déterminer le chiffre, les bases adoptées précédemment, en ce qui concerne les mêmes agents en fonctions dans les autres provinces. 11 Indemnités pour tenue de chevaux. 46,000 » 12 Id. des experts de la contribution personnelle 10,000 » 13 Id. des receveurs pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière et uniforme de la loi électorale du 3 mars 1831 . . . 25,000 » TOTAL de l'article 10. fr.
	<i>Matériel.</i>
	1 Matériel et main-d'œuvre des impressions, achat d'instruments, balances, etc. 40,000 »
	2 Loyer, entretien, chauffage et éclairage des locaux et embarcations 35,000 »
	3 Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration . . . 12,000 »
	4 Ports de lettres, transport de matériel, passages d'eau, etc. 14,000 »
	5 Matériel pour les poids et mesures. 5,000 »
	6 Frais de procédure 20,000 »
	7 Frais de loyer, d'ameublement et d'entretien des locaux de la garantie . . . 9,000 »
	8 Construction d'aubettes et autres locaux de la douane 5,000 »
11	TOTAL de l'article 11. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
291,200	"	291,200	266,800	24,400	"		
291,200	"	291,200	266,800	24,400	"		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles	
		(Suite de l'administation des Contributions directes, etc.)
12	Uniq.	Crédit pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg Lois de la reprise, en 1840, des travaux du cadastre dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, la dépense totale a été évaluée à 1,225,000 francs, suivant les détails contenus dans la pièce G annexée au rapport de la section centrale sur le Budget de 1841. Pour parfaire cette somme on a compris au Budget de 1844 celle de fr 209,371 52 c, on a annoncé en même temps que l'excédant de dépenses sur l'évaluation serait porté au Budget de 1845. Bien qu'il ne soit pas possible encore de déterminer cet excédant d'une manière précise et exacte, l'on pense cependant qu'une somme de 130,000 francs sera suffisante pour compléter toutes les dépenses qu'aura occasionnées l'achèvement des opérations cadastrales dans ces deux provinces, et dans cette somme se trouve comprise celle de 35,000 francs pour frais de premier établissement (<i>matériel</i>) de la conservation du cadastre, aux chefs-lieux de ces provinces, laquelle n'est pas entrée dans les évaluations qui ont servi à fixer le chiffre de 1,225,000 francs, de sorte que l'insuffisance réelle est de 95,000 francs. Cette insuffisance provient particulièrement de ce que la dépense présumée a été calculée a. Sur 135,000 parcelles comprenant 80,000 hectares, ayant changé de limite depuis 1830; b. Sur 1,180,000 parcelles de propriétés ou numéros des plans, Tandis qu'il a été constaté que les 1 ^{res} s'élèvent à 593,664, comprenant 578,229 hectares, et les 2 ^{des} à 1,290,000 Les nombreux changements survenus dans les propriétés à partir de 1830, tant par le morcellement des terres que par la construction de nouvelles routes, canaux, etc., ont amené les résultats que l'on vient d'indiquer. TOTAL de l'article 12. fr.
13	Uniq.	Indemnités pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation, au chef-lieu de chaque province TOTAL de l'article 13. fr
14	Uniq.	Traitements des agents du cadastre non remplacés Au 1 ^{er} janvier 1845, tous les agents qui ont été chargés des opérations du cadastre dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, seront disponibles. En attendant qu'on puisse les incorporer dans les cadres de l'administration, on a pensé qu'il est équitable de leur conserver les $\frac{2}{3}$ des traitements qui leur sont maintenant accordés, ainsi que cela a eu lieu dans des circonstances analogues. Du reste, le Gouvernement n'hésite pas à prendre l'engagement de remplacer tous ces agents avant l'expiration de l'année 1845, de sorte que le crédit ci-contre de 20,000 francs ne sera plus reproduit au Budget de 1846. Voici comment cette somme se subdivise 2 ingénieurs vérificateurs fr 5,000 » 2 contrôleurs faisant fonctions de contrôleurs principaux 6,400 » 5 contrôleurs au traitement de 2,800 francs 8,400 » 6 Id Id 2,400 » 14 400 » 5 Id intérimaires 2,000 » 6 000 » TOTAL. fr 40,200 » Traitements des agents attachés au bureau spécial de l'administration 9,100 » ENSEMBLE. fr 49,500 » dont les $\frac{2}{3}$ s'élèvent à 32,870 francs. Mais, dans la prévision qu'une partie de ces agents seront remplacés dans les premiers mois de l'année 1845, le crédit nécessaire peut être réduit à 20,000 francs. TOTAL de l'article 14. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
"	130,000	130,000	209,371 32	"	79,371 32		
"	130,000	130,000	209,371 32	"	79,371 32		
32,000	"	32,000	25,000	" (a 7,000	"		a) En prenant en considération l'importance relative des provinces de Limbourg et de Luxembourg, on a évalué à 7,000 francs la dépense que nécessiteront les transcriptions des mutations dans les pièces cadastrales qui doivent être tenues à jour, dans les bureaux de la conservation à créer aux chefs-lieux de ces deux provinces. Il s'ensuit que la dépense totale pour ce service sera portée à 32,000 francs.
32,000	"	32,000	25,000	" 7,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.													
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.														
(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)															
Entrepôt d'Anvers.															
13	Uniq.	Frais généraux d'administration, entretien des bâtiments, etc.													
		TOTAL de l'article 13. fr.													
Récapitulation du chapitre III.															
1	"	Traitements des employés du service sédentaire													
2	"	Remises et indemnités des comptables													
3	"	Traitements des employés du service actif. (Contributions directes, cadastre et comptabilité)													
4	"	Id. Id. (Douanes et recherche maritime.)													
5	"	Id. Id. (Accises.)													
6	"	Id. des employés de la garantie													
7	"	Id. des vérificateurs des poids et mesures.													
8	"	Id. des avocats de l'administration													
9	"	Frais de bureau et de tournées.													
10	"	Indemnités													
11	"	Matériel													
12	"	Opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg.													
13	"	Indemnités pour la transcription des mutations, etc., dans les bureaux de conservation au chef-lieu de chacune des sept provinces cadastrées													
14	"	Traitements des agents du cadastre non replacés													
15	"	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers													
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.													
CHAPITRE IV.															
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DES FORÊTS.															
Traitements du personnel de l'enregistrement.															
EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.															
1	1	Traitements des directeurs													
	2	Id. des inspecteurs													
	3	Id. des vérificateurs													
	A REPORTER. fr.														
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Montant de la dépense</th><th>TOTAL par service.</th></tr><tr><td>9</td><td>76,500</td><td rowspan="3">307,500</td></tr><tr><td>21</td><td>125,000</td></tr><tr><td>25</td><td>106,000</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>307,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	Montant de la dépense	TOTAL par service.	9	76,500	307,500	21	125,000	25	106,000			307,500
NOMBRE d'agents.	Montant de la dépense	TOTAL par service.													
9	76,500	307,500													
21	125,000														
25	106,000														
		307,500													

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
872,500	"	872,500	865,400	9,100	"		
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"		
501,200	"	501,200	448,400	52,800	"		
5,950,200	"	5,950,200	5,950,200	"	"		
759,900	"	759,900	759,900	"	"		
43,860	"	43,860	43,860	"	"		
52,100	"	52,100	52,100	"	"		
35,670	"	35,670	35,670	"	"		
189,850	"	189,850	186,650	3,200	"		
291,200	"	291,200	266,800	24,400	"		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		
"	150,000	150,000	209,371 52	"	79,371 52		
32,000	"	32,000	25,000	7,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
8,609,480	150,000	8,759,480	8,722,531 52	116,500	79,371 52		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi		dévelop- pements des articles.				
1 (suite)		(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)		NOMBRE d'agents	Montant de la dépense.	TOTAL par service.
		REPORT. fr.		. . .	. . .	307,500
		COMMIS DE DIRECTION.				
	4	Traitements des premiers commis		9	20,700	42,200
	5	Id. des seconds commis.		17	21,590	
		SURVEILLANTS AUX VENTES.				
	6	Traitements des surveillants à Anvers et à Bruxelles. . . .		2	4,400	4,400
		AGENTS DE CHANGE.				
	7	Indemnités pour publication des prix-courants d'effets publics pour la perception des droits de succession		4	2,100	2,100
		TOTAL de l'article 1 ^{er} fr.				
2		Employés du timbre.				
	1	Traitement de l'inspecteur-conservateur de l'atelier général .		1	5,000	51,200
	2	Id. des gardes-magasins contrôleurs du timbre. . .		9	19,200	
	3	Id. des timbreurs et compteurs		18	16,000	
	4	Id. des tourne-feuilles		17	11,000	
	TOTAL de l'article 2. fr.					
3		Employés du domaine.				
		Canal de Pommerœul à Antoing.				
	1	Traitements des délégués à la recette		3	3,910	4,750
	2	Id. du contrôleur-garde-pont		1	640	
	3	Id. des employés chargés de retirer les bulletins . .		2	200	
		Canal de Charleroy				
	4	Traitement du contrôleur.		1	4,000	22,050
	5	Id. des receveurs		4	15,500	
	6	Id. des éclusiers employés au service du contrôle . .		9	1,350	
	7	Id. des gardes-digues		2	1,200	
	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.					
8	Traitement du surveillant comptable		1	1,200	2,100	
9	Id. des délégués à la recette		"	900		
	A REPORTER. fr.		. . .	. . .	28,900	

NUMÉRO des articles de la loi dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
	(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)	NOMBRE d'agents	Montant de la dépense	TOTAL par service.
	EMPLOYÉS DU DOMAINE (suite).			
	REPORT. fr.			28,900
	<i>Sambre canalisée.</i>			
10	Traitement du contrôleur principal	1	4,000	22,000
11	Id. du sous-contrôleur	1	2,000	
12	Id. des receveurs	2	7,200	
13	Id. des délégués à la recette	14	6,400	
14	Id. des messagers-gardes-canal	4	2,400	
	<i>Meuse.</i>			
15	Traitements des préposés à la recette	10	7,000	7,000
	<i>Dendre.</i>			
16	Traitements des préposés à la recette	7	960	960
	<i>Escaut.</i>			
17	Traitements des préposés à la recette	3	1,000	1,000
	<i>Demer.</i>			
18	Traitement du préposé à la recette	1	300	300
	<i>Lys.</i>			
19	Traitements des préposés à la recette	5	1,900	1,900
	<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
20	Traitements des préposés à la recette	3	2,700	2,700
	<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
21	Traitement du contrôleur.	1	2,600	4,600
	Id. des délégués à la recette	4	2,000	
	<i>Bateaux à vapeur.</i>			
22	Traitements des délégués à la recette et au pilotage, chargés de relever les coupons de passage	4	4,500	4,500
	<i>Extraction de minerai de fer.</i>			
23	Indemnité de surveillance des travaux d'extraction	1	1,200	1,200
	A REPORTER. fr.			75,060

§
(suite.)

[illegible]

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		Nombre d'agents.	Montant de la dépense	TOTAL par service.
3 (suite.)		(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)			
		EMPLOYÉS DU DOMAINE (suite).			
		REPORT. fr.	. .	. . .	75,060
		Surveillant aux fabriques.			
	24	Traitement du surveillant à Andennes et à Seraing	1	600	600
		Palais de justice à Liège.			
	25	Traitement du concierge	1	640	640
		TOTAL de l'article 3. fr.			
		Agents forestiers.			
	4	1	Traitements des inspecteurs	9	35,600
2		Id. des sous-inspecteurs	5	11,700	
3		Id. des gardes généraux	19	31,120	
4		Id. des brigadiers et gardes forestiers	475	165,180	
		TOTAL de l'article 4. fr.			
5	Uniq.	Remises des receveurs. — Frais de perception (tarif du 17 janvier 1831)			
		TOTAL de l'article 5. fr.			
6	Uniq.	Remises des greffiers (loi du 21 ventôse an VII).			
		TOTAL de l'article 6. fr.			
7	Uniq.	Frais de bureau des directeurs			
		TOTAL de l'article 7. fr.			

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
76,300	»	76,300	76,300	»	»		
76,300	»	76,300	76,300	»	»		
243,600	»	243,600	243,600	»	»		
243,600	»	243,600	243,600	»	»		
849,000	»	849,000	848,861 25	(a 138 75	»		a) Cette augmentation insignifiante n'est pro- posée que pour ramener le crédit à un chiffre rond.
849,000	»	849,000	848,861 25	138 75	»		
41,000	»	41,000	41,000	»	»		
41,000	»	41,000	41,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)	
		Matériel.	
8	1	Feu et lumière de l'atelier général du timbre.	fr. 1,000 »
	2	Confection de timbres, registres et impressions.	22,000 »
	3	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	9,000 »
		TOTAL de l'article 8.	
9	Uniq.	Frais de poursuites et d'instances	
		TOTAL de l'article 9.	
		Dépenses du domaine.	
10	1	Entretien de bâtiments, digues, polders, chemins, fossés, etc.	fr. 15,000 »
	2	Charges et contributions sur les domaines	7,500 »
	3	Frais d'arpentage et de réarpentage de coupes de bois.	3,000 »
	4	Frais de culture et travaux d'amélioration, etc.	45,500 »
	5	Remboursement de prix d'engagères, rémérés de biens, etc.	2,300 »
	6	Remboursement, transport et prix de ventes dont on n'a pu faire suivre l'objet	3,000 »
	7	Frais de ventes et autres actes	500 »
	8	Intérêts moratoires du chef de restitutions	1,500 »
	"	Frais de construction d'une route de Dolhain à Hertögenwald (crédit qui ne figure plus au Budget de 1845).	
		TOTAL de l'article 10.	
		Palais de Bruxelles et de Tervueren.	
11	Uniq.	Personnel, entretien du parc, des plantations et menues réparations aux bâtiments.	
		TOTAL de l'article 11.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et pé- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
32,000	"	32,000	32,000	"	"	.	
32,000	"	32,000	32,000	"	"		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
78,300	"	78,300	78,300	"	"		
"	"	"	50,000	"	50,000		
78,300	"	78,300	128,300	"	50,000		
25,000	"	25,000	"	25,000	"		
25,000	"	25,000	"	25,000	"		

NUMÉRO des articles de la loi dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	Récapitulation du chapitre IV. 1 ' Traitements des employés de l'enregistrement 2 Id des employés du timbre 3 Id des employés du domaine 4 Id des agents forestiers 5 Remises des receveurs 6 Id des greffiers 7 Frais de bureau des directeurs 8 Matériel 9 Frais de poursuites et d'instances 10 Dépenses du domaine 11 Palais de Bruxelles et de Tervueren TOTAL DU CHAPITRE IV fr. CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS. 1 Pensions civiles. Le crédit comprend 1^{re} Une somme de fr 25,674 » transférée du Budget de la Dette publique du chef des pensions civiles accordées depuis 1830 à des fonctionnaires du Département des Finances, 2^{re} Celle de fr 1,099,526 » montant prescrite des pensions accordées à charge de l'ancienne caisse de retraite et de celles à accor-der ultérieurement à des fonctionnaires et employés du Département des Finances fr 1,125,000 » On fait remarquer que celles accordées aux fonctionnaires et employés de l'administration des postes jusqu'au moment de la mise en vigueur de la nouvelle loi, sont comprises dans ce chiffre. Le relevé des admissions à la retraite est joint à l'appui du Budget, conformément à l'art 38 de la loi sur les pensions civiles 2 Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
556,290	"	556,290	556,290	"	"		
51,200	"	51,200	51,200	"	"		
76,500	"	76,500	76,500	"	"		
245,600	"	245,600	245,600	"	"		
849,000	"	849,000	848,861 25	138 75	"		
41,000	"	41,000	41,000	"	"		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
52,000	"	52,000	52,000	"	"		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
78,500	"	78,500	128,500	"	50,000	"	
25,800	"	25,800	25,800	"	"		
1,826,490	"	1,826,490	1,876,551 25	138 75	50,000	"	
1,125,000	"	1,125,000	"	1,125,000	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
1,130,000	"	1,130,000	5,000	1,125,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES ET TRAVAIL EXTRAORDINAIRE.		
1	Uniq.	Dépenses imprévues fr. 14,000 »
2	Id.	Travail extraordinaire 4,000 »
»	»	Commission de liquidation (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

Récapitulation Générale.		
Chapitres.	Pages.	
I.	206	Administration centrale.
II.	212	Id. du trésor dans les provinces
III.	214	Id. des contributions directes
IV.	224	Id. de l'enregistrement, des domaines et des forêts
V.	234	Pensions et secours
VI.	236	Dépenses imprévues et travail extraordinaire
		TOTAUX DE LA RÉCAPITULATION GÉNÉRALE. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		
»	»	»	26,725	»	26,725		
18,000	»	18,000	44,725	»	26,725		

682,600	12,000	694,600	908,600	»	10,000	»	224,000	»
336,550	»	336,550	336,550	»	»	»	»	»
8,609,480	150,000	8,759,480	8,722,351	52	110,500	»	79,371	52
1,826,400	»	1,826,400	1,876,351	25	138 75	»	50,000	»
1,130,000	»	1,130,000	5,000	»	1,125,000	»	»	»
18,000	»	18,000	44,725	»	»	»	26,725	»
12,603,120	162,000	12,765,120	11,893,577	57	1,251,638	75	380,096	52
DIFFÉRENCE EN PLUS. . fr.				871,542 45				

238

PIÈCE A L'APPUI DU BUDGET DES FINANCES.

RELEVÉ

DES

ADMISSIONS A LA RETRAITE

Depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} octobre 1844.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	ÂGE.	Années de services	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
1844.					
3 janvier . .	Duben, P.-A.	Préposé de 1 ^{re} classe	55	27	Incapacité physique.
18 — . .	Bourgeois, J.	Commis de 2 ^e classe des accises	63	22	Id.
27 — . .	Vancamp, G.	Garde-forestier	78	16	Vieillesse et incapacité physique.
29 — . .	Bourgeois, C.	Brigadier des douanes	49	28	Id.
31 — . .	Peleman, P.-F.	Sous-brigadier des douanes	55	33	Id.
31 — . .	Vanden Bruggen, L.-J.	Id.	50	30	Id.
31 — . .	Grimonpont, M.-F.	Préposé de 1 ^{re} classe	60	27	Id.
31 — . .	Crez, F.	Id.	54	34	Id.
7 février . .	Stérès, P.	Préposé de 2 ^e classe	56	12	Affection morale.
7 — . .	Dubois, L.-J.	Sous-brigadier	55	12	Incapacité physique.
7 — . .	Schutz, A.	Id.	56	28	Id.
7 — . .	Deprez, F.-A.-J.-L.	Contrôleur en chef de la garantie	59 $\frac{1}{2}$	29	Id.
7 — . .	Hanuisse, T.-J.-G.	Sous-contrôleur de la garantie des matières d'or et d'argent.	68	18	Vieillesse et infirmités.
10 — . .	Delmoitiez, A.-C.	Préposé de 2 ^e classe	34	13	Affection morale.
10 — . .	Germonprez, L.-R.	Commis de 2 ^e classe des accises	42	18	Incapacité physique.
14 — . .	Hulot, S.-J.	Receveur des contributions	68	27	Vieillesse et infirmités.
14 — . .	Bouly, J.-B.-J.	Id.	62	40	Âge avancé et incapacité physique.
14 — . .	Bouten, B.	Id.	61	29	Id.
19 — . .	Devisser, J.	Brigadier.	53	13	Incapacité physique.
19 — . .	Bezondiaux, P.-J.	Garde-brigadier	70	40	Incapacité physique et vieillesse.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	ÂGE.	Années de services.	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
1844.					
21 février . .	Dupré, P.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	58	32	Incapacité physique.
24 — . .	Rohon, L.	Garde-forestier	68	51	Vieillesse.
27 . .	Nicodème, L.-L.	Receveur des contributions	59 $\frac{1}{2}$	37	Incapacité physique.
27 — . .	Goethals, J.	Id.	59	20 $\frac{1}{2}$	Affection morale.
27 — . .	Girardin, M.-H.	Id.	58	19	Incapacité physique.
28 — . .	Comelieu, F.-J.-G.	Brigadier	55	51	Id.
28 — . .	Hurard, E.	Préposé de 1 ^{re} classe	71	24	Vieillesse.
29 — . .	Rosenfeld dit Roussenfeld, J.-D.	Sous-brigadier	46	26	Incapacité physique.
6 mars. . .	Berlemont, A.-J.	Lieutenant-contrôleur honoraire	61	22	Id.
9 — . .	Lebrun, M.-A.	Inspecteur des contributions	58	38	Incapacité physique et infirmités.
9 — . .	Willems, J.-J.	Receveur des contributions	66	33	Id.
9 — . .	Dartienne, J.-L.	Id.	44	12	Id.
9 — . .	Claudon, J.-B.	Id.	64	45	Id.
11 — . .	Germain, N.	Sous-brigadier	50	19	Id.
13 — . .	Mathey, B.-H.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	64	37	Id.
13 — . .	Debeaune, L.-J.	Receveur des contributions	70	41	Grand âge, incapacité physique et infirmités.
13 — . .	Rouffart, P.-L.	Id.	68	53	Id.
13 — . .	Smits, J.-B.-F.	Id.	49	22	Affection morale.
13 — . .	De Cock, L.	Id.	64	59	Incapacité physique.
18 — . .	Sluyts, B.	Sous-brigadier	71	32	Vieillesse.
18 — . .	Seranne, C.-G.	Id.	45	12	Incapacité physique.
19 — . .	Nagels, A.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe	71	43	Vieillesse.
21 — . .	Gautier, E.-J.	Commis de 2 ^e classe des accises	57	54	Incapacité physique.
21 — . .	Fays, H.	Brigadier	64	29	Id.
23 — . .	Rosseels, P.	Préposé de 1 ^{re} classe	62	11	Id.
25 — . .	Morelle, J.-J.	Garde-forestier	70	27	Vieillesse et incapacité physique.
25 — . .	Molitor, J.-J.	Id.	58	54	Id.
29 — . .	Jungh, J.-L.	Préposé de 1 ^{re} classe	70	52	Id.
31 — . .	Hubar, J.-L.-J.	Receveur de l'enregistrement	62	43	Incapacité physique et infirmités.
31 — . .	De Macq	Id.	61	21	Id.
31 — . .	Brouwet, F.	Id.	51	51	Id.
2 avril . .	Valentiny, P.	Brigadier	47	16	Incapacité physique.
2 — . .	Bavay, J.	Sous-brigadier	56	27	Id.
9 — . .	Decunpère, A.-J.-M.	Brigadier	57	56	Id.
9 — . .	Samyn, P.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe	64	52	Id.
9 — . .	Vanhumbeeck, P.-J.	Commis de 2 ^e classe des accises	56	26	Incapacité physique et infirmités.
15 — . .	Leclerc, J.-L.	Garde-forestier	67	14	Id.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	ÂGE.	Années de services.	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
1844.					
23 avril . . .	Bartholomé, J.-B.	Sous-brigadier	52	52	Incapacité physique et infirmités.
5 mai . . .	Hollman, J.-S.	Contrôleur des contributions	59	50	Id.
12 — . . .	Thomassin, L.-A.	Sous-chef de division	55	12 $\frac{1}{2}$	Id.
12 — . . .	Blariau, F.-L.	Receveur des douanes	72	59	Incapacité physique et vieillesse.
15 — . . .	Deheneffe, P.-J.	Receveur des contributions	60	51	Incapacité physique et infirmités.
22 — . . .	Gerard, J.-F.	Id.	70	59	Incapacité physique et vieillesse.
22 — . . .	Wauthier, A.	Id.	64	57	Id.
22 — . . .	Fabry, J.-B.	Id.	69	55	Id.
24 — . . .	Flameng, A.-D.-F.-J.	Vérificateur des douanes	71	56	Id.
24 — . . .	Daulmerie, C.-F.	Teneur de livres.	47	50	Incapacité physique.
29 — . . .	Lecocq-Darmandville, P.	Vérificateur des douanes	71	27	Incapacité physique et vieillesse.
5 juin . . .	Dufrenoy, H.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	55	30	Incapacité physique.
15 — . . .	Mathieu, N.	Garde-forestier	71	50	Vieillesse et incapacité physique.
15 — . . .	Rom, P.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe	58	38	Incapacité physique et infirmités.
15 — . . .	Renard, P.	Commis de 2 ^e classe des accises	64	17	Id.
24 — . . .	Dubayon, R.-J.	Préposé de 2 ^e classe	54	14	Incapacité physique.
12 juillet . .	Thomasse, F.-J.	Commis de 2 ^e classe des accises	49	27	Incapacité physique et infirmités.
12 — . . .	Herzet, J.-J.	Sous-brigadier des douanes	49	15	Id.
25 — . . .	Honnay, A.-J.	Commis de 5 ^e classe des accises	70	27	Vieillesse.
20 août . . .	Vanherberghen, P.-J.	Receveur des contributions	58	28	Incapacité physique.
20 — . . .	Delbrouck, L.-J.	Id.	67	27 $\frac{1}{2}$	Incapacité physique et vieillesse.
20 — . . .	Roels, M.-G.	Id.	67	26 $\frac{1}{2}$	Id.
21 — . . .	Vanrouse, P.	Brigadier des douanes	54	29	Incapacité physique et infirmités.
21 — . . .	Scheppers, C.-J.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	56	11	Id.
21 — . . .	Mounet, P.-J.	Sous-brigadier des douanes	64	59	Incapacité physique et vieillesse.
21 — . . .	Sommers, P.-J.	Id.	56	54	Incapacité physique et infirmités.
24 — . . .	Paix, M.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe des douanes	54	50	Id.
25 — . . .	Leroy, E.-J.	Receveur des contributions	79	55	Vieillesse.
31 — . . .	Dewez, H.-F.	Brigadier des douanes	54	27	Incapacité physique et infirmités.
1 ^{er} sept. . .	Mercier, H.-J.	Contrôleur des contributions	70	55	Vieillesse.
2 — . . .	Vandievoet, J.-B.	Receveur des contributions	69	19	Id.
7 — . . .	Vandenborne, J.-G.-T.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	50	27	Infirmités.
15 — . . .	Bemelmans, L.-C.	Inspecteur en chef des contributions.	55	29	Id.
18 — . . .	Declercq, G.	Receveur des contributions	54	28 $\frac{1}{2}$	Id.
19 — . . .	Michielsen, J.-B.	Sous-brigadier	59	12	Id.
21 — . . .	Thyes, J.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises.	51	25	Id.
30 — . . .	Carliron	Receveur des contributions	58	41	Id.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	Age	Années de services.	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
-----------------------	-------	------------	-----	---------------------	--

TRAVAUX PUBLICS.

1844.					
22 janvier. .	Plon, A.-J.	Facteur des postes	"	36	Infirmités
9 avril. . .	Demelie, C.-J.	Id	"	50	Id
9 -- . .	Metsu, M -A . V ^e Léonard	Distributrice des postes	"	21	Id